



BROCANTE DE BETHENVILLE

Prévu le **DIMANCHE 15 juin 2025**

Dossier d'inscription

Déclarant

Nom-Prénom :

Adresse :

.....

CP :Localité :

Tél :Email :

N° Carte d'identité :

N° SIRET :

Société

ENGAGEMENT

Le déclarant certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et s'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L.310-2, R.310-9 du code du commerce.

Déclare avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.

Nbre de m linéaire :

Nous retourner le dossier rempli à la boîte aux lettres de la mairie de Bétheniville, avant le 09/06/25, avec :

- La photocopie de la pièce d'identité recto-verso
- Le chèque à l'ordre de *Bétheniville en fête*
- **règlement en espèce, merci de contacter l'association**
- Pour les professionnels, le Kbis

Date et signature (lu et approuvé) :

REGLEMENT

Art 1 : Il n'est acceptée aucune vente de nourriture, d'animaux, articles neufs, copie de cd, jeux gravés, armes, produits inflammables. Les objets sont sous la responsabilité des vendeurs. L'exposant s'engage à respecter la législation en vigueur en matière de conformité et sécurité des biens. L'organisation se réserve le droit d'exclure l'exposant qui ne respectera pas les termes du contrat.

Art 2 : l'exposant doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile pour tout incident qui surviendrait sur et autour de son emplacement.

Art 3 : **Bétheniville en fête**, se réserve le droit d'annuler la manifestation jusqu'à 48h avant la manifestation si les conditions météo annoncés sont défavorables. Dans ces circonstances, les règlements ne seront pas encaissés / restitués.

Art 4 : **Bétheniville en fête**, association organisatrice, décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou sinistre des objets et en cas de litiges d'un vendeur avec les agents des contributions, de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes.

Art 5: L'accueil des vendeurs ayant réservé et payé se fera le **dimanche 15 juin 2025 à partir de 6H.**

Au-delà de 8h00, l'organisateur se réserve le droit de disposer des places sans aucun remboursement ne puisse être effectué.

Les vendeurs sont responsables du montage et de la sécurité de leurs installations sur la zone qu'ils occupent et doivent respecter ses limites et son emplacement.

Aucune table, siège, parasol n'est fourni par l'organisateur.

Les transactions sont sous la seule responsabilité des parties concernées.

Les exposants ne pourront ni remballer, ni accéder avec leur véhicule au stand avant 17h. L'emplacement devra être libéré propre et au plus tard le jour même à 19h.

Art 5 : La participation des particuliers est limitée à 2 vide-greniers par année.

Tarifs

Emplacement minimum de 3 mètres :

- 5€ les 3 mètres pour les habitants de Bétheniville
- 6€ les 3 mètres pour les extérieurs
- 20 € pour les professionnels



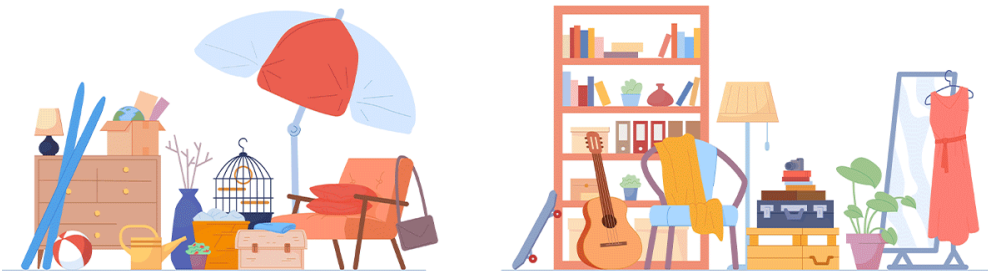
DIMANCHE 15 juin 2025

BROCANTE DE BETHENIVILLE

PETITE RESTAURATION
ET

BUVETTE SUR PLACE

Local municipal des cantonniers



Brocante de BETHENIVILLE

15 juin 2025



de 08h à 18h

**Buvette et
restauration
sur place**



Inscription:

- retrait de dossier dans vos commerces
- téléchargeable sur le site de la mairie
- sur Facebook : *Bethenivilleenfete*

Informations et réservation:

07.65.73.89.98

